

Compte rendu du Conseil de quartier CLERMONT

Jeudi 20 Octobre 2016

- M. le Maire,
- M. Bernard Charpenet, Président du Conseil de Quartier Clermont,
- M. François Chaize, Adjoint en charge des Affaires Sociales et de la Politique de la Ville de Roanne, et Vice-Président du conseil Clermont,
- les membres du conseil de quartier Clermont,
- M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Olivier Jandard, Responsable du pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Charpenet accueille l'assemblée à 19h00, remercie M. le Maire, les services et les conseillers pour leur présence, puis, déroule l'ordre du jour.

Les animations

M. Charpenet remercie particulièrement toutes celles et ceux qui s'impliquent dans l'organisation des manifestations, et participent ainsi à leur réussite.

- La fête de quartier du Dimanche 3 Juillet 2016: excellents retours de cette manifestation, qui n'avait pas connu cette réussite depuis plusieurs années. Le vide grenier très bien géré par les associations, l'animation très professionnelle de M. Bingol, les échassiers, les danseuses, le succès autour des jeux et des nombreux stands, autour des formules de restauration aux spécialités diverses...la distribution des goûters par tickets..., et même une météo des plus clémentes, ont contribué à rendre cette fête plus fédératrice et plus conviviale. M. Charpenet rappelle le budget de 5105.27 € consacré à cet événement porté par la Maison des Services Publics, et pour lequel le Conseil a participé à hauteur de 434 €. A noter que Mme Fabienne Van Gansberg succède à Mme Moncorger dans ses missions de responsable de la Maison des Services Publics, et prendra ainsi son relais pour l'organisation de la fête de quartier 2017. En réponse à une conseillère, M. le Maire confirme que le budget annuel des conseils de quartier sera maintenu à 4000 € pour 2017, sous réserve, bien entendu, de son vote en Conseil Municipal.
- La kermesse du Halage du Dimanche 11 Septembre 2016. M. Charpenet exprime ses regrets de l'annulation de cette manifestation en raison d'une indisponibilité du matériel de la Ville. M. le Maire indique que la Ville reste prioritaire sur les associations dans les attributions de matériel pour les diverses manifestations. Pour autant, la programmation de nombreux événements à cette date a complexifié la répartition du matériel entre chaque organisateur. Il n'en demeure pas moins que tout sera mis en œuvre pour que la kermesse 2017 puisse avoir lieu. Aussi, il est demandé au conseil de transmettre au plus vite sa demande de matériel au service Vie des Quartiers, étant précisé que la ville a acheté pour 60 000 € de matériel supplémentaire ; cela devrait permettre de répondre plus favorablement aux attentes de chacun. M. Charpenet rappelle les rénovations du site de la base nautique, réalisées à la demande du Conseil de Quartier. M. Chaize souligne d'ailleurs la très belle coopération entre les services de la Ville et les conseillers, qui ont participé à une remise en état de ce site, dans un budget contraint et respecté. Les conseillers indiquent qu'à ce jour la propreté du site n'a pas été altérée.
La kermesse 2017 est programmée le 17 septembre 2017.
- Noël, le Mercredi 14 Décembre à la salle Fontalon, de 14h30 à 18h. Cet événement, porté par le Centre Social Moulin à Vent, ouvert à tous les habitants, prévoit des animations pour tous les âges, dont un spectacle dédié aux enfants : « Déclic et Décroche », pris en charge par le Conseil de Quartier pour un montant de 1100 €. Le conseil programme également un circuit de la calèche du Père Noël dans le quartier, le Samedi 17 Décembre, de 14h30 à 17h, avec distribution de papillotes et friandises.

Calendrier des animations 2017 :

- ↗ Carnaval, salle Fontalon: 26 Février
- ↗ Fête de quartier : 2 Juillet
- ↗ Kermesse à la base du Halage : 17 Septembre
- ↗ Noël pour les enfants : 13 Décembre
- ↗ Animations de Noël dans les rues du quartier : 16 Décembre

La voirie du quartier

M. Charpenet souligne les nombreuses demandes du conseil, qui ont été suivies de travaux par la Ville ; cela témoigne de l'intérêt qu'elle lui porte, et conforte les conseillers dans leur rôle. Il cite en exemple la mise en sens unique de la Rue de la Coopération, la matérialisation du stationnement rue Bravard, l'instauration du stationnement côté droit, rue Hoche...

M. Jandard énumère l'ensemble des demandes des conseillers et les réponses apportées. Tableau ci-joint.

Les nouvelles demandes seront examinées par le groupe voirie, lors de visites sur site, avec les élus et les services concernés. 20 demandes en 2016 ont abouti à des travaux pour un coût de 13 500 €.

Les récents comptages de vitesse sur plusieurs axes, témoignent d'un flux important de véhicules sur le quartier, qui invite à engager une réflexion.

Par ailleurs, Mme Monavon fait le retour de jeunes du quartier, suite à l'enquête menée dans le cadre du renouvellement du projet social ; ils souhaiteraient intégrer la commission voirie du Conseil, pour exprimer des idées concernant le haut du quartier. M. Charpenet indique qu'ils seront les bienvenus.

L'entretien des trottoirs

M. le Maire rappelle l'interdiction des désherbants chimiques par les collectivités au 1^{er} Janvier 2017 et la problématique qu'elle entraîne pour l'entretien futur des 240 kms de trottoirs à Roanne.

M. le Maire rappelle encore que la ville a baissé l'imposition de 3%. Son maintien ne pourra résulter que d'un maintien de la masse salariale à son niveau actuel. Or, le désherbage des trottoirs, de façon mécanique, requiert un accroissement du nombre d'agents municipaux que la Ville n'est pas en mesure de supporter. C'est pourquoi, d'une manière générale, comme dans toutes les villes de France, il sera demandé aux citoyens de participer à ces tâches, et d'être solidaires avec leurs voisins qui ne pourraient l'assumer ; bien naturellement, la Ville traitera les exceptions, et interviendra chaque fois que nécessaire.

Contraintes par des budgets de plus en plus serrés, de nombreuses communes lancent des appels aux bonnes volontés pour assurer des travaux d'entretien ou de services. Mr Le Maire a demandé aux services de la Ville de Roanne de travailler sur un projet de participation de la population à ces différentes missions, et de trouver une solution juridique adaptée.

M. le Maire répond ensuite à des questions des conseillers, et donne diverses informations.

- Vidéo protection - vidéo verbalisation. M. le Maire appelle à des comportements plus responsables garants d'une meilleure vie en collectivité, et à cet égard, souligne les nombreuses incivilités autour des Points d'Apport Volontaire, et des déjections canines, qui coûtent respectivement, chaque année à la Ville, 250 000 € et 150 000 €. Il informe de la vidéo verbalisation dans ces domaines, prochainement effective, à réception de l'habilitation du Procureur. Il rappelle la baisse significative de la délinquance à Roanne, grâce au dispositif de vidéo-protection, qu'il est prévu de développer chaque année. Enfin, M. le Maire indique également que le Procureur a autorisé la Police Municipale à verbaliser en tenue civile.
- Pour quelles raisons les entreprises ne pourront plus se rendre dans les déchetteries à partir du 2 novembre 2016 ? Roannais Agglomération a la compétence en matière de gestion des déchets ménagers uniquement. La collecte des déchets professionnels bien que contraire à la réglementation sans mise en place d'une redevance spéciale était jusque-là tolérée car aucune déchetterie spécialisée n'existait sur le Roannais. Aujourd'hui des

structures privées existent et l'Etat a demandé à Roannais Agglomération de se mettre en conformité avec la loi, et d'engager une procédure d'exclusion des professionnels des déchetteries publiques. Dorénavant les professionnels doivent se rendre dans les déchetteries professionnelles. A noter que des aménagements ont dû être mis en place à l'entrée des déchetteries, et que les particuliers avec camions devront préalablement, signaler leur arrivée, pour obtenir une autorisation d'accès. Retrouvez le détail de la procédure sur le site aggloroanne.fr

- Le ramassage des cartons: Même problématique pour ce service apporté depuis de nombreuses années aux commerçants ; les cartons ne sont pas des déchets ménagers, mais sont considérés comme des déchets professionnels. Dorénavant, les commerçants doivent se rendre dans les déchetteries professionnelles, au même titre que les artisans ; toutefois, un service leur est proposé par une entreprise d'insertion du territoire : « Valorise » ; elle propose aux commerçants un ramassage hebdomadaire de leurs cartons, pour la modique somme de 80€ par an. Sachant que Roannais Agglomération en prend 50% à sa charge la 1^{ère} année. Au regard du faible coût de ce service, nous constatons une bonne adhésion des commerçants.
- Quels sont les moyens mis en œuvre par la Ville pour éviter la radicalisation à Roanne ? C'est une compétence de l'Etat qui doit mettre en place un dispositif. La Ville redouble de vigilance dans l'organisation de ses manifestations pour assurer une sécurité maximale des habitants. Les employés de la Ville, de Roannais Agglomération, les écoles et les centres sociaux ont été sensibilisés à ce contexte particulier. Il faut savoir que l'Etat impose des mesures nouvelles qui représentent un surcoût important pour la Ville, 10 000 € par exemple de surcoût pour l'organisation de la prochaine foire froide. M. le Maire souligne aussi les conditions de plus en plus difficiles d'exercice des forces de Police, et exprime son inquiétude de leur épuisement légitime.
- M. Charpenet relaye une question de M. Cousin, absent ce soir : un guidage au sol est-il prévu dans le Jardin des Senteurs ? Cet espace sera naturellement accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus amples détails seront donnés à M. Cousin.

Les questions diverses:

- ❖ Pourquoi le Village des Sciences at-il été annulé ? M. le Maire rappelle le contexte actuel de sécurité nationale, et les consignes de vigilance et de protection qui entraînent la mise en œuvre de mesures de précaution d'envergure, dont le surcoût pour les Collectivités devient difficile à supporter. Au regard de la configuration du campus universitaire qui impose des dispositifs spécifiques, Roannais Agglomération a donc été contraint d'annuler l'édition 2016 du Village des Sciences.
- ❖ Fg Clermont, nombreux stationnements dans le sens contraire du sens de circulation. M. le Maire indique le nécessaire signalement à la Police Municipale, avec transmission du numéro de la plaque d'immatriculation.
- ❖ Un membre du club de badminton informe de son installation au gymnase Fontalon, exprime sa grande satisfaction des lieux particulièrement adaptés à la pratique de ce sport, et en remercie la Municipalité. Il invite chacun à venir découvrir ce club qui compte aujourd'hui 160 adhérents.
- ❖ 5 Novembre : inauguration du gymnase Belgique. L'ensemble des conseillers de quartier sera convié.

M. Charpenet clôture la séance à 20h30 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Le prochain conseil de quartier CLERMONT aura lieu
Mercredi 1^{er} Février 2017 à 18h30, à la MSP St Clair.
(Attention de bien vouloir noter le changement de lieu et d'horaire)**

Merci de votre participation.